



Bulletin de liaison



PB-PP
BELGIE(N) - BELGIQUE

Contrat de rivière *Ourthe*



Sommaire

- 3 - ACTION - Renouées asiatiques: des fiches techniques pour organiser la lutte
- 4 - ACTION - Biodiversité et ouvrages d'arts / Actualisation de l'Atlas du Karst
- 5 - SENSIBILISATION - La musaraigne aquatique
- 7 - PATRIMOINE - Tohogne au temps de son éolienne

Bientôt les journées de l'Eau!

Le 16 décembre, cela fera 20 ans depuis la première réunion du Comité de rivière et cela se fête!



**Rendez-vous aux Journées de l'eau !
(dernière quinzaine de mars).**

Pour fêter cela avec nous ou simplement découvrir l'un ou l'autre aspect de la rivière ou donner un peu de votre temps pour améliorer un tronçon qui vous tient à coeur.

Au programme dans le bassin de l'Ourthe:

- Un événement phare,
- Des animations pour les écoles
- Des visites guidées le week-end
- Des opérations de ramassage de déchets (opération Be-Wapp)

*Le programme complet et les modalités d'inscription
bientôt disponibles sur www.cr-ourthe.be
ou dans votre boîte aux lettres*

Agenda

2019
Actualisation du
programme d'actions
pour les années
2020 à 2022

16-30 mars
Journées Wallonnes
de l'eau

*Nous vous souhaitons
de joyeuses fêtes
et une bonne année !*

Anne, Sophie, Pierre, Cécile



Lac de Nisramont sous la glace

Un e-mail? Un e-bulletin!

Envoyez un mail à cr.ourthe@skynet.be pour recevoir chaque trimestre le lien qu'il vous suffira de suivre pour découvrir les dernières nouvelles du bassin de l'Ourthe. Merci de ne pas oublier d'y noter le nom et l'adresse à laquelle la version papier vous est envoyée afin que nous puissions les retirer de notre liste d'envoi.

**Vous souhaitez vérifier si ce mode de lecture vous convient ?
Rendez-vous sur notre site internet et comparez avec le format papier !
www.cr-ourthe.be rubrique «Actualités» (en première page)**



Plus d'info ?

Identification, nuisances causées, moyens de prévention, techniques de lutte, réglementation... Retrouvez ces fiches techniques et toutes les informations relatives aux renouées asiatiques en Wallonie sur le portail «**Biodiversité en Wallonie**» <http://biodiversite.wallonie.be/renouees> (onglet lutte)

Des questions ?

Cellule interdépartementale Espèces Invasives : invasives@spw.wallonie.be

D'après un article paru dans l'InfoVesdre N°85

Après plusieurs années de concertation et d'essais avec de nombreux gestionnaires, la Cellule inter-départementale Espèces Invasives (CiEI) du Service Public de Wallonie vient de publier des lignes directrices et des bonnes pratiques pour la gestion des renouées asiatiques en Wallonie. Elles se présentent sous la forme d'un arbre décisionnel et de 10 fiches techniques.

La réglementation

Pour rappel, il n'y a actuellement pas de lutte coordonnée au niveau européen en ce qui concerne les renouées asiatiques, et celles-ci ne figurent pas parmi la liste des espèces invasives préoccupantes pour l'Union. Pourquoi ? Elles ont été exclues de cette liste car il a été jugé que leur très large répartition géographique et les difficultés techniques inhérentes à leur gestion ne permettront pas de prévenir, de réduire au minimum ou d'atténuer

leurs effets néfastes à un coût raisonnable à l'échelle de l'Europe.

En Wallonie, des mesures de prévention et de lutte sont néanmoins mises en place pour éviter de propager davantage ces invasives et pour réduire localement les dommages qu'elles occasionnent. C'est ainsi que la circulaire du Gouvernement Wallon du 30 mai 2013 interdit toute plantation de renouées asiatiques et préconise des mesures pour encadrer leur gestion dans le cadre des marchés publics portant sur la fourniture, l'utilisation ou la gestion d'espèces végétales, ou concernant le transport de terres. Par ailleurs, un guide de référence relatif à la gestion et à la traçabilité des terres verra bientôt le jour...

Comment les combattre ?

En Wallonie, les renouées produisent rarement des graines viables et leurs massifs s'étendent principalement suite aux

actions de fauche réalisées à leur rencontre. La lutte contre ces plantes ne sera efficace que si elle est mise en place de manière récurrente et dans le cadre d'un plan de gestion réfléchi, en respectant de bonnes pratiques. Et il faut le savoir: il existe de nombreuses techniques qui permettent de réduire la vigueur des renouées asiatiques, mais rares sont celles permettant de s'en débarrasser définitivement...

Il est donc parfois préférable de ne pas intervenir, en particulier là où les renouées ne représentent pas une gêne manifeste...

Mais dans les cas où il est nécessaire d'intervenir, il faut pouvoir choisir la méthode de lutte la plus adaptée à la situation! C'est ainsi que, selon l'objectif poursuivi, les moyens disponibles et les contraintes locales, l'arbre décisionnel élaboré par la CiEI aide à déterminer la technique de lutte la plus adaptée au cas de figure.

Les 10 méthodes préconisées

Technique d'éradication précoce (dès l'installation de la plante)

- > L'arrachage manuel

Techniques d'élimination localisée (action sur les organes souterrains)

- > Le concassage-bâchage du sol contaminé
- > L'enfouissement sur site
- > Le terrassement avec exportation

Techniques d'atténuation (action sur les organes aériens) Pour les massifs de petite taille (< 50m²) :

- > Le bâchage
- > L'arrachage répété
- > L'injection d'herbicide (réservé aux professionnels)

Pour les massifs de grande taille (> 50m²) :

- > Le pâturage intensif ou extensif
- > La plantation d'arbres ou d'arbustes
- > La fauche répétée



Biodiversité & ouvrages d'arts

11^e Rencontre entre acteurs de la rivière



Organisée par le contrat de rivière Ourthe (à l'initiative des 5 contrats de rivière de la Province de Luxembourg), la 11^e rencontre entre acteurs de la rivière s'est déroulée le vendredi 23 novembre à Houffalize dans les infrastructures d'Houtopia. Elle a réuni plus de 110 partenaires des contrats de rivière. L'objectif de cette journée était de partager expériences et méthodes pour une meilleure prise en

compte de la biodiversité dans la conception, la restauration et la gestion des ouvrages d'art.

Nous connaissons tous l'intérêt des ouvrages d'art dans notre vie quotidienne: ils permettent par exemple les déplacements des biens et des personnes et le transport d'énergie. En revanche, nous connaissons moins le rôle très important que jouent ces ouvrages pour la biodiversité en offrant, par exemple, des possibilités de passages pour la faune terrestre ou aquatique, des possibilités de gîtes ou de refuges grâce à leur proximité avec l'eau, à l'obscurité ou à la tranquillité que l'on trouve dans ou sous ces ouvrages. Mustélidés, chauves-souris, oiseaux,

amphibiens, reptiles... autant d'espèces pouvant bénéficier d'aménagement de nos ouvrages d'art.

Il est indispensable de préserver les liens permanents qui unissent les êtres vivants entre eux, pour assurer à la fois leur cycle de vie, mais également le brassage génétique indispensable pour que les populations perdurent.

Lors de cette journée d'information, 6 intervenants nous ont fait part de leurs connaissances et expériences en présentant des solutions pour éviter la fragmentation des habitats, pour ne pas accroître la mortalité due au passage des véhicules et pour préserver les communications biologiques dans les écosystèmes.



Appel à informations

Actualisation de l'Atlas du Karst



Trou du Soucis (Marenne)

Le bassin versant de l'Ourthe comporte actuellement 1500 sites karstiques répertoriés dans l'Atlas du Karst. Le Service Public de Wallonie a confié à la Commission Wallonne d'Etude et de Protection des Sites Souterrains (CWEPSS) le mission de mettre à jour ces données (datant de 1998) et de les compléter. Dans les 4 ans à venir, il est prévu de réaliser 4 monographies détaillant les 4 territoires suivants :

- Ourthe aval (Liège, Neupré, Esneux, Nandrin, Sprimont).
- Ourthe liégeoise et Amblève (Ferrières, Aywaille, Hamoir, Comblain-au-Pont, Sprimont)

- Ourthe condruzienne (Somme-Leuze, Clavier, Havelange, Comblain-au-Pont, Ouffet, Anthistes)
- Ourthe calestienne (Durbuy, Hotton, Marche-en-Famenne, Ferrières).

En 2018, la CWEPSS a commencé par l'Ourthe Calestienne (462 sites répertoriés avant actualisation).

Si vous avez des informations sur un site ou l'autre (nouvel effondrement, comblement, réactivation...), la cellule de coordination peut servir de relais avec la CWEPSS.

Contactez-nous!

Sensibilisation La Musaraigne aquatique

Discrète mais redoutable !



© lubomir hlasek

Elle maîtrise l'art du plongeon, possède des pattes parfaites pour nager et paralyse ses proies avec sa morsure empoisonnée! La musaraigne aquatique est une habitante originale et peu connue des rives de nos cours d'eau.

Super-équipement de plongée

La crossope aquatique, encore appelée musaraigne aquatique, est particulièrement bien adaptée à la vie dans l'eau: queue bordée sur sa surface inférieure d'une rangée de poils raides qui augmentent son efficacité en tant que gouvernail, pelage imperméable, pattes postérieures, grandes et palmées. Cette musaraigne peut donc aussi bien nager avec vivacité à la surface,

plonger et marcher sur le fond.

En dépit de ses préférences marquées pour les biotopes aquatiques, elle peut se rencontrer dans des endroits nettement plus secs, à bonne distance de tout point d'eau.

Un rongeur carnivore

La musaraigne aquatique trouve la plus grande partie de sa nourriture dans l'eau. Inlassablement, elle plonge tête en avant, fouille le fond des cours d'eau de son museau pointu couvert de vibrisses (moustaches) et retourne les cailloux jusqu'à trouver quelque proie à manger.

Son régime alimentaire se compose majoritairement de macro-invertébrés (adultes et larves d'insectes, mollusques, vers, petits crustacés...). La salive toxique (sans danger pour l'être humain) de ses glandes sous-maxillaires lui permettrait

même de paralyser des proies plus volumineuses tels que des batraciens, des petits poissons, voire des petits rongeurs. Ses nombreuses dents pointues lui permettent de bien les tenir. Les vers de terre, escargots et insectes attrapés sur la terre ferme complètent son menu.

Ce petit animal est extrêmement vorace: il mange tous les jours son propre poids. Comme tous les petits mammifères, la musaraigne aquatique a une grande surface corporelle par rapport au volume de son corps. Cela entraîne une importante déperdition de chaleur. Pour compenser cette perte constante d'énergie, elle n'a pas d'autre choix que de s'alimenter régulièrement, de jour comme de nuit, l'été comme l'hiver.



L'eau pour élément

Comme son nom l'indique, la musaraigne aquatique vit principalement le long des cours d'eau ou des étangs. Elle a besoin d'une eau de bonne qualité et bien oxygénée où elle trouve une nourriture diversifiée. Les berges à l'état naturel recouvertes d'une végétation dense, les zones affouillées, les racines d'arbres ou les blocs de pierre offrent un abri à cet animal discret. Son terrier abritant le nid composé d'herbes, de racines, d'écorce et de mousse, est souvent établi dans la berge débouchant directement au niveau de l'eau. Les berges en pente trop douce ne lui conviennent donc pas pour l'établissement de son gîte. Un courant rapide, une profondeur allant de 25 à 50 cm et une végétation herbacée bien fournie sur la berge semblent être des facteurs favorables.

La musaraigne sort et chasse plutôt la nuit et reste à l'abri dans un terrier creusé sur la berge pendant la journée.

C'est un animal agressif et solitaire, chacune occupant un territoire qu'elle défend contre tout intrus.

Des ennemis, des menaces

Parmi les ennemis naturels de la musaraigne aquatique, on compte les chouettes effraies, les hérons, les couleuvres à collier, mais aussi les brochets et les truites. Des mammifères comme les belettes, les renards et les chats s'attaquent également aux individus de l'espèce, mais ils ne les mangent que rarement, apparemment rebutés par leur odeur musquée.

La diminution des zones humides, l'artificialisation des berges, les zones riveraines trop souvent entretenues jusqu'au bord de l'eau ainsi que la pollution des cours d'eau sont autant de menaces pour la musaraigne aquatique. Elle semble d'ailleurs être en diminution en région wallonne. Ceci justifie son statut d'espèce intégralement protégée.

Crossope ou Musaraigne aquatique (*Neomys fodiens*)



Bébés de 6 jours au nid
© Dieter Köhler

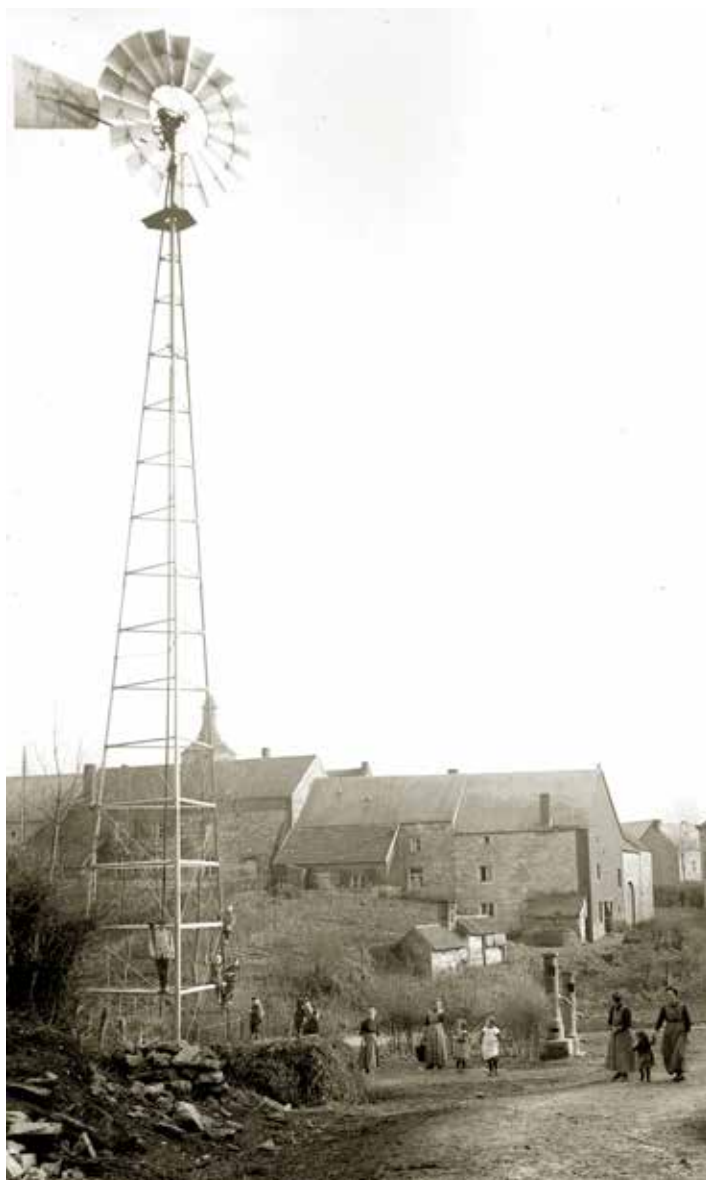
- Famille des Soricidés
- La plus grande de nos musaraignes : longueur tête + corps : 7,2 à 9,6 cm ; queue : 5,2 à 7,4 cm
- Poids moyen : 12 à 18 g
- Parties supérieures de coloration très sombre noir ardoisé ; parties ventrales de teinte variable, du blanc cendré au gris sombre très foncé tirant sur le noir
- Extrémité des dents colorée en brun rouge
- Entre avril et septembre, la femelle met bas au moins 2 portées de 5 à 9 jeunes qui sont sevrés à 4 semaines et indépendants à 5-6 semaines.
- Les musaraignes aquatiques qui réussissent à passer l'hiver se reproduisent activement l'année suivante, mais elles deviennent séniles à l'automne. Aucun individu ne paraît devoir passer un second hiver.

Sources

Jean Rommes. «Ces dames au long nez» , Herbes Folles n°65 Été 2010 3e trimestre, Nature au jardin de Natagora
Roland Libois, Ulg. L'érosion de la biodiversité, partie «Les mammifères non volants», Juin 2006. Dossier réalisé dans le cadre de l'élaboration du rapport analytique 2006 sur l'état de l'environnement wallon
<https://www.pronatura.ch/fr/animal-de-l-annee-2016>

Un peu d'histoire

Tohogne au temps de son éolienne



Au début du siècle dernier, une Aermotor⁽¹⁾ fut installée à Tohogne, au lieu-dit bien nommé «La Fontaine», à proximité directe d'un ancien puits et de ses deux pompes qui fournissaient l'eau potable aux habitants du village. Le rôle de cette éolienne était de pomper l'eau du puits et de la propulser au-dessus du village dans un château d'eau expressément aménagé.

Cette réserve haute d'eau desservit tout le village grâce à un réseau de bornes-fontaines installées dans chaque quartier. Celles-ci servaient en priorité pour les usages ménagers, lavages de toutes sortes et pour l'entretien des rues. Chaque ménage possédait une clé destinée à libérer l'eau alimentaire, ceci pour éviter le gaspillage ou des fantaisies enfantines.

En 1930, le placement des conduites de distribution amena l'eau alimentaire

dans tous les foyers de Tohogne. Les bornes-fontaines devinrent alors obsolètes et furent enlevées, sinon brisées. Des responsables villageois se montrèrent parfois plus circonspects à ce propos dans certaines localités voisines en conservant ces témoins de l'époque.

Selon un Tohognois aujourd'hui disparu, l'Aermotor fut démontée en 1933. Elle aurait connu une seconde vie à Waillet. Pour l'anecdote, début 1900 c'est Joseph Gélis qui avait réceptionné l'éolienne à la gare de Bomal au moyen de son cheval et d'un char. Avec un pincement au cœur, il l'y reconduisit quelque temps après qu'elle fût devenue sans objet.

(1) « Aermotor » était une célèbre marque d'éoliennes fabriquées à San Angelo au Texas.

Un article de
François BELIN

Tohogne - L'Aermotor et les deux pompes (vers 1910).



L'Aermotor et la mare où les vaches s'abreuvaient (C.P.).

Une borne-fontaine à proximité de la ferme-château (C.P.).



Enfant (Gaby Collin) à la borne-fontaine du carrefour Thiry.



Lors du repli des Allemands en novembre 1918, au Sârtê.
A dr. : borne-fontaine étêtée et son bac.



Travaux de voirie sur la
Place de l'Église vers 1910.
A dr. : une borne-fontaine.



Le château d'eau en voie
de démolition (vers 1976).

Pour recevoir ou faire
connaître ce bulletin,
communiquez vos nom, pré-
nom et adresse

ou un mail !

Contrat de rivière Ourthe
rue de la Laiterie, 5
6941 Tohogne

086/21.08.44
cr.ourthe@skynet.be



Avec
le soutien de la



Wallonie

PUBLICATION DE LA CELLULE DE COORDINATION DU CONTRAT DE RIVIERE OURTHE

Conception, coordination rédactionnelle : Cécile Pironet
Crédits photos : CRO

Bulletin réalisé avec le soutien financier de la Wallonie, des Provinces de Liège et Namur et des 26 communes partenaires: Bastogne, Bertogne, Chaudfontaine, Clavier, Comblain-au-Pont, Durbuy, Erezée, Esneux, Ferrières, Gouvy, Hamoir, Hotton, Houffalize, La Roche-en-Ardenne, Libramont, Liège, Manhay, Marche-en-Famenne, Nandrin, Ouffet, Rendoux, Sainte-Ode, Somme-Leuze, Sprimont, Tenneville, Vaux-sur-Sûre.